



Credit XXXXXX, réclamation total de la dette

Par **inge**, le **30/09/2014** à **17:43**

Bonjour
Depuis 2006 j'ai un credit revolving chez xxxxxx devenu xxxxxx. Au printemps dernier j'ai eu des difficultés pour payer les échéances. Ayant une affaire saisonnière je leur ai dit que j'allais rembourser le retard en juillet.
Depuis 2011 ils m'ont mis une assurance (je n'ai jamais eu de contrat et je n'ai jamais rien signée) Plusieurs fois j'ai demandée qu'on me l'enlève, par lettre simple ou par téléphone. Début juillet j'envoie une lettre recommandée avec un chèque correspondant au retard des remboursements et on disant que j'étais en mesure de reprendre les mensualités. Dans cette lettre j'ai demandée qu'on arrête cette "assurance", et j'ai déduit le montant du coût de cette assurance depuis 2011. Ils m'ont arrêté l'assurance, mais ils m'ont du coup réclamé la totalité du restant du crédit (environs 2600€).
J'ai laissé tomber le problème de l'assurance et payée tout arriérée du crédit. Depuis ils ont tout donné à un huissier qui va maintenant demander une injonction à payer auprès du tribunal. Je continue à payer chaque mois directement à xxxxxx, Je n'ai donc aucun retard de paiement. Que dois je faire? Continuer à payer ou pas? Pour l'assurance es que je peux faire quelque chose?
Cordialement
Inge

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **19:00**

Bonjour
Pour l'assurance vous demandez la copie du contrat que vous avez signé de votre main afin de vérifier si vous l'aviez accepté au moment de la signature de ce contrat de crédit à la consommation.
Vous faites votre demande en LRAR et vous gardez une copie de la lettre.